

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PREVAAL DIVERSIFIE

ISIN : FR0011521871

Fonds commun de placement (FCP) géré par PREVAAL FINANCE

Nom de l'initiateur : PREVAAL FINANCE

Site internet : <https://www.prevaalfinance.fr>

Contact : Appelez le +33 1 49 07 39 98 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de PREVAAL FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP12000013.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PREVAAL DIVERSIFIE (ici, « le FCP ») est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée : L'OPC a été créé le 29 novembre 2013 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs :

L'objectif de gestion du FCP Prevaal Diversifié est de proposer une solution de gestion diversifiée grâce à une sélection d'OPC privilégiant des produits de taux de la zone euro, et de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur composite (60% Bloomberg Aggregate Bonds Index + 20% MSCI EMU Net Return + 20% €STR) sur un horizon de placement recommandé de 3 ans.

La stratégie d'investissement de Prevaal Diversifié repose sur une allocation stratégique cible composée majoritairement de produits de taux de la zone euro via des OPC ; et de son pilotage tactique discrétionnaire ayant principalement vocation à maîtriser le budget de risque du Fonds.

La fourchette de sensibilité du FCP est comprise entre 0 et 8.

L'univers d'investissement du FCP est exclusivement composé d'OPCVM français et/ou européens, notamment des fonds indiciels de type "Exchange Traded Fund (ETF)". Afin de réaliser son objectif de gestion, le gérant applique une politique active et discrétionnaire de sélection d'OPC investis principalement dans des titres de créance (souverains et entreprises) et également dans des actions et des instruments monétaires, ayant trait à la zone euro et libellés en euro

La stratégie de gestion du fonds repose sur deux piliers :

1. La définition d'une allocation d'actifs stratégique dont est issue une répartition cible des actifs sous-jacents sur le long terme. Cette allocation est déterminée par un objectif de couple rendement / risque du Fonds en cohérence avec le choix de l'indicateur de référence.

2. Un pilotage tactique discrétionnaire de cette allocation stratégique qui s'appuie à la fois sur l'analyse qualitative des données macro-économiques et financières ; et sur une analyse quantitative des mouvements de marchés et des éventuels signaux qui en résultent. Le pilotage tactique des différentes classes d'actifs doit respecter les contraintes d'exposition suivantes :

- Obligations d'entreprises et d'Etat zone euro : de 0% à 90% de l'actif net
- Actions zone euro : de 10% à 30% de l'actif net
- Instruments monétaires : de 0% à 90% de l'actif net

Avec comme double objectif d'optimiser le rendement ajusté au risque et de bénéficier d'une diversification de ses actifs, le FCP peut investir dans les catégories d'actifs suivantes :

- Actions internationales jusqu'à 10% de l'actif net
- Obligations internationales jusqu'à 10% de l'actif net
- Obligations à haut rendement (équivalent à une notation inférieure à BBB- selon l'agence Standard & Poor's) jusqu'à 10% de l'actif net
- Matières premières non agricoles jusqu'à 10% de l'actif net

Ces principes de diversification sont cumulatifs dans la limite maximale de 20% de l'actif net. La somme des expositions aux actions internationales, obligations internationales, obligations à haut rendement et matières premières non agricoles ne peut donc excéder 20% de l'actif net du FCP.

Par ailleurs, le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs et plus particulièrement destinée aux souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/UE.

Informations pratiques :

- Dépositaire : Caceis Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.prevaalfinance.fr> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : PREVAAL FINANCE - Service Clients - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex.
- L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 12h00.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 390 € -16.10%	7 520 € -9.06%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 180 € -8.20%	9 450 € -1.87%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 900 € -1.00%	10 190 € 0.63%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 700 € 7.00%	10 910 € 2.95%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre novembre 2021 et novembre 2024 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 3 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si PREVAAL FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	347 €	470 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.47%	1.52% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.15% avant déduction des coûts et de 0.63% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.44% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	43 EUR
Coûts de transaction	0.04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC de la performance annuelle nette du FCP au-delà d'une valorisation minimale nette son indice composite. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez Caceis Bank avant 12 heures CET pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur. Le FCP n'a pas prévu de mécanisme de Gates ou de plafonnement des rachats. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société PREVAAL FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société PREVAAL FINANCE : veuillez contacter la société PREVAAL FINANCE, par courriel (contact@prevaalfinance.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (PREVAAL FINANCE – 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société contact@prevaalfinance.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr/fonds/prevaal-diversifie/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr>

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de PREVAAL FINANCE et ne soit pas satisfait de la réponse de PREVAAL FINANCE qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.